

GARANTIE CONCEPT

Portes patio DECKO

CONDITIONS

Fenêtres Concept, garantis à l'acheteur d'origine que ses portes fabriquées sont exemptes de tout défaut de fabrication imputable aux matériaux, sous réserve des conditions et limitations. De plus, le produit ne devra pas avoir été modifié et/ou repeinturé pour ou par le consommateur.

GARANTIE TRANSFÉRABLE

Afin de respecter la garantie lors d'un changement de propriétaire, la facture originale de l'achat doit être disponible.

PIÈCES & MAIN-D'ŒUVRE

L'acheteur initial bénéficie d'une garantie pièces et main-d'œuvre pour une période de 12 mois suivant **la date de livraison chez notre distributeur**. Pendant cette période, Fenêtres Concept, s'engage à remplacer et à installer à ses frais, les pièces défectueuses (excluant la moustiquaire).

À la fin de cette période, la main-d'œuvre n'est plus couverte. Les pièces de remplacement sont assujetties aux garanties et conditions comme stipulé dans le présent document. Fenêtres Concept, qui remplaceront les pièces jugées défectueuses par des produits d'origine ou l'équivalent.

QUINCAILLERIE

À compter de la date de livraison, une garantie de 5 ans s'applique sur la quincaillerie.

- Elle se limite au système de roulette tandem, mécanisme mortaise et multipoint.
- Garantie de 1 an sur la poignée et son fini.

MOUSTIQUAIRE

Note : La mèche de la moustiquaire n'est pas couverte par cette garantie.

Garantie 1 an pour la quincaillerie de la moustiquaire.

INSTALLATION

L'installation du produit devra suivre les règles de l'art de notre industrie. Elles doivent être installées à l'équerre et de niveau. Aucune modification ou tentative de réparation faite par un tiers ne pourra être effectuée sans l'approbation préalable de Fenêtres Concept.

IMPORTANT – INSPECTION PAR NOTRE DISTRIBUTEUR

Vous devez inspecter le produit lors de sa réception et nous signaler toute imperfection. Une mauvaise installation, un usage abusif ou une négligence de votre transporteur annule toute responsabilité de notre part.

- 20 ans sur le P.V.C. blanc
- 5 ans sur la quincaillerie (poignée et son fini 1 an)
- 10 ans sur l'unité scellée
- 10 ans sur aluminium,
- 10 ans sur peinture P.V.C. & aluminium
- 5 ans peinture sur la décoloration excessive
- 1 an sur moustiquaire et sa quincaillerie

1 an
[sur main-d'œuvre]

RÉCLAMATION SUR GARANTIE & APPEL DE SERVICE

Avant de nous faire parvenir une demande de service, vous devez (en tant que « Distributeur autorisé ») vous rendre sur les lieux pour constater les demandes de votre clientèle.

LE NUMÉRO DE FACTURE EST REQUIS POUR EFFECTUER UNE RÉCLAMATION.

Si notre technicien se déplace et constate que notre responsabilité n'est nullement en cause, des frais de déplacement de 225\$ minimum vous seront facturés.

Les pièces de remplacements expédiées aux distributeurs pour fins de réparation seront facturées, et ensuite créditées au retour, après inspection.

Le retour F.B.A à notre usine doit se faire dans les 90 jours suivant l'expédition des pièces.

EXCLUSION : La moustiquaire n'est pas garantie contre le déchirement ou le gondolage.

Fenêtres Concept, ne prend pas la responsabilité des frais afférents tels que : la peinture, l'échafaudage, la finition des produits, le retrait, ni la réinstallation de produits.

LE PVC BLANC

À compter de la date de livraison, une garantie de 20 ans contre tout défaut de fabrication qui pourrait entraîner un craquement et une décoloration inégale, et ce, à la condition d'une utilisation et d'un entretien normal.

ALUMINIUM

À compter de la date de livraison, une garantie de 10 ans contre tout défaut de fabrication qui pourrait entraîner de la rouille, corrosion ou craquement et ce, à la condition d'une utilisation et d'un entretien normal.

EXCLUSION : Cette garantie ne couvre pas l'installation, le farinage, l'altération de la couleur, l'accumulation de taches ou de saletés en surface dues aux rayons solaires, aux intempéries ou autres polluants. La garantie ne couvre pas la formation de givre sur les composantes de PVC (causée par un degré d'humidité trop élevé par rapport à la température extérieure).

PEINTURE PVC & ALUMINIUM

- Garantie 10 ans : Écaillage, craquement et formation de cloches.
- Garantie 5 ans : Décoloration excessive et inégale.

UNITÉ SCÉLLÉE (Thermos)

À compter de la date de livraison, une garantie de 10 ans contre tout défaut de fabrication,

- Attribuable aux matériaux utilisés causant la formation de buée ou infiltration de poussière sur les surfaces internes du verre.
- Carrelage d'aluminium et stores intégrés.

Si une unité scellée est défectueuse à l'intérieur de la garantie de 10 ans, le travail de remplacement devra être effectué par un technicien de Fenêtres Concept ou autorisé par Fenêtres Concept, la garantie de cette unité remplacée se terminera à la date d'anniversaire de la 10^e année de la porte patio d'origine.

BRIS SPONTANÉ DU VERRE (Bris thermique)

À compter de la date de livraison, une garantie de 10 ans s'applique sur bris spontané du verre sur faces internes des unités scellées.

LES ACCESSOIRES

Tels que les roulettes, barrures, poignées ainsi que le fonctionnement de la moustiquaire, sont garanties pour une période de 1 an sans main-d'œuvre.

ENTRETIEN

Aucun produit chimique ne doit être appliqué sur le P.V.C. Pour le nettoyage, utilisez de l'eau et un savon doux seulement (savon à vaisselle sans colorant).